



Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Milieus intéressés

Berne, le 5 juin 2020

Révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP) : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 5 juin 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés au sujet de la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).

Nous vous invitons à prendre part à la procédure de consultation. La consultation durera jusqu'au **25 septembre 2020**.

Avec près de trois millions de clients et un patrimoine correspondant de quelque 120 milliards de francs, PostFinance SA est l'un des principaux établissements financiers de Suisse. Elle remplit le mandat légal de service universel dans le domaine des services de paiement. PostFinance est une filiale à 100 % de la Poste Suisse SA. La loi sur l'organisation de la Poste interdit à PostFinance d'octroyer des crédits ou des hypothèques à des tiers. PostFinance détient donc une part importante de ses actifs sous forme d'obligations et de liquidités. En raison des faibles taux d'intérêt persistant depuis 2008, la capacité de rendement de PostFinance a fortement diminué et diminuera encore si aucune mesure n'est prise. Il en résulte une baisse de la valeur de l'entreprise de même que de la capacité de PostFinance à constituer des fonds propres ou à verser des dividendes. Le financement du service universel est plus difficile.

Le présent projet de consultation vise à accorder à PostFinance un accès au marché des crédits et des hypothèques, dans un volume cependant limité aux dépôts de la clientèle que PostFinance se voit confier dans le cadre du mandat de service universel en matière de services de paiement.



Le Conseil fédéral plaide en faveur d'une privatisation partielle de PostFinance afin de réduire les risques liés à la participation de la Confédération et pour que PostFinance dispose des fonds propres réglementaires nécessaires . À titre de mesure complémentaire et temporaire, il met en discussion une garantie de capitalisation de la Confédération en tant que propriétaire.

Nous vous invitons à prendre position sur les propositions de modification de la loi, le rapport explicatif et les thèmes formulés dans le catalogue de questions.

Les documents mis en consultation sont accessibles à l'adresse suivante :
<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

En vertu de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Nous vous prions donc de nous faire parvenir, dans la mesure du possible, vos prises de position en version électronique (veuillez joindre en plus d'une version PDF également une version Word) avant l'échéance du délai de consultation à l'adresse e-mail suivante :

sekretariat.referenten@gs-uvek.admin.ch

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Mme Karin Schmitter : (karin.schmitter@gs-uvek.admin.ch, tél. 058 463 96 39).

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération